

# Exposition

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **59 (1986)**

Heft 9

PDF erstellt am: **14.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

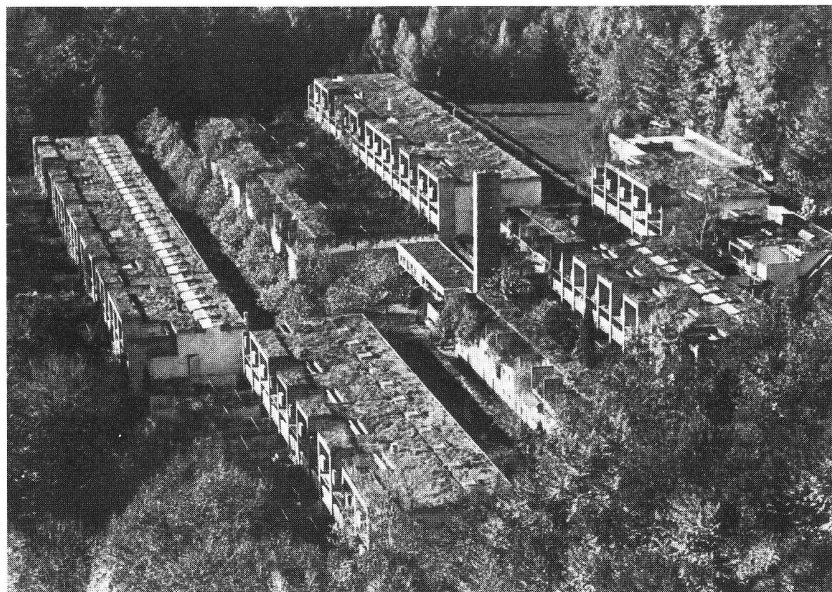
## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Exposition: Atelier 5



Le département d'architecture de l'EPFL présente, du 17 novembre au 5 décembre 1986, une belle exposition consacrée aux travaux de l'Atelier 5, excellent atelier d'architectes de Berne.

Voici une photo de l'une de ses réalisations, la cité de Halen, près de Berne, construite en 1961.

**Lieu de l'exposition:**

avenue de l'Eglise-Anglaise 12,  
1006 Lausanne.

## ERIC REYMOND SA

BRULEURS A MAZOUT ET GAZ - CITERNES  
Vente - Installation - Entretien

**1000 LAUSANNE 6**

Tél. (021) 27 62 33

**1920 MARTIGNY**

Tél. (026) / 2 28 34



## Nouvelles brèves

### En cas de tremblement de terre Que faire?

Bien que la probabilité soit assez faible, pour notre pays, de subir une secousse tellurique d'une intensité propre à entraîner des conséquences catastrophiques, la possibilité d'un tremblement de terre, pouvant causer des dégâts considérés comme légers à moyens, n'est nullement à écarter.

Selon un expert en la matière, deux à trois cents secousses sont systématiquement analysées, chaque année, par une vingtaine de stations sismologiques suisses reliées à la centrale d'enregistrement du Hoenggerberg, près de Zurich. Les épicentres de ces séismes étant situés à des distances plus ou moins éloignées, ils ne provoquent que rarement des dommages chez nous.

Parmi les régions plus exposées que d'autres aux tremblements de terre figurent le Valais, Bâle et certaines vallées des Grisons. La Suisse — heureusement pour elle — est à la limite d'une des zones réputées dangereuses, celle de la Méditerranée qui inclut, en particulier, la Provence—Côte d'Azur, la botte italienne, la Yougoslavie et la Grèce.

Quoi qu'il en soit, il peut être utile de savoir comment il faudrait se comporter le cas échéant, car l'important est de réagir et d'agir

immédiatement et avec sang-froid. A ce sujet — rappelle le Centre d'information de l'Association suisse d'assurances (INFAS), à Lausanne — le Service sismologique suisse a publié un «Mémoire sur le comportement de la population en cas de tremblement de terre». Mis à part les conseils en matière de mesures de prévoyance (vérifier la suspension et les fixations des lustres, des plafonniers, des bibliothèques, ainsi que de tout autre objet lourd dont la stabilité pourrait être menacée), cette petite brochure indique le comportement à adopter lors d'un séisme violent.

On y apprend notamment que si l'on se trouve à l'intérieur d'un bâtiment, il faut se mettre à l'abri dans l'embrasure d'une porte, sous une table, un bureau ou un lit solides. Eviter surtout de se précipiter vers les sorties. A l'extérieur, il faut chercher refuge dans les grands espaces, loin des immeubles (à une distance d'au moins la moitié de leur hauteur).

La publication indique aussi les mesures à prendre après le séisme. Elle peut être demandée à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne (joindre une enveloppe affranchie portant votre adresse).

(Dans «Entreprise romande» du 15.11.1985.)